

**Assemblée générale (AG) statutaire de l'APR-UQAM tenue le mardi, 7 mai 1996, au local AR-415 (Salon des professeurs).**

L'avis de convocation incluant l'ordre du jour a été adressé à tous les professeures et professeurs retraités de l'UQAM.

**Etaient présents:** Mesdames H. Kayler, M. Langlois et R. Legris.  
Messieurs G. Allard, A. Bergeron, C. Dubé, A. Dugas, C. East, G. Fiore, J.-C. Forand, B. Gendreau, A. Hamel, J. C. Lavigne, Y. Pageau, J.-G. Sabourin, M. Savoie, K. Spiecker, M. Venne et E. Volant.

**1- Choix d'un président d'assemblée**

On propose que André Bergeron agisse président de l'assemblée et Conrad East comme secrétaire. Accepté par les deux intéressés et tous les membres présents. Le quorum de l'assemblée est vérifié.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Au point 10 - divers, on ajoute une résolution à voter concernant les opérations bancaires pour les nouveaux officiers qui seront élus.

L'ordre du jour ainsi modifié est adopté sur proposition de G. Fiore, appuyé par J.-C. Forand.

**3. Adoption du procès-verbal de l'AG des 2 et 16 mai 1995**

Le procès-verbal des deux séances de l'AG de 1995 est adopté sur proposition de M. Venne appuyé par G. Allard.

**4. Informations**

- Le fonds APR-UQAM enregistrait un montant de 11 115\$ au 4 décembre 1994, dont 5000\$ environ sont encaissés. Pour le moment, il a été jugé préférable de laisser grossir ce capital avant de décerner quelque bourse .

- Des clés pour les locaux de l'APR-UQAM aux P-7320 (bureau) et P. 7335 (salle de réunion) sont désormais disponibles au coût de 10\$.

- Les membres pourraient aussi profiter à prix avantageux de séjour printannier ou automnal à la Huardière de l'UQAM.

- On attire l'attention des membres sur la création du CIRRUQ, répertoire des professeurs retraités de l'UQ, dont la documentation a été récemment expédiée à tous par le courrier.

**5. Rapport du président et du secrétaire**

Y. Pageau demande aux membres de se référer au numéro spécial du 25 ième anniversaire du SPUQ pour son rapport annuel. Dans ce texte, le président de l'APR-UQAM fait un bref exposé historique de l'Association depuis la toute première réunion de décembre 1989 jusqu'à aujourd'hui en passant par son incorporation en mai 1990 et sa reconnaissance officielle par l'UQAM grâce au protocole d'entente signé en juillet 1992. Il faisait aussi mention des liens très étroits maintenus entre l'association et le SPUQ. Enfin, il soulignait le rôle que l'Association a joué dans l'identification de la Personnelle-Vie pour une assurance hospitalisation et vie pour certains membres, et l'initiative qu'elle a prise dans la création du fonds APR-UQAM pour des subventions à des étudiants.

Le secrétaire mentionne que le Conseil d'administration s'est réuni à trois reprises au cours de l'année à part d'une séance de travail de l'Exécutif. Il mentionne qu'une liste de tous les professeurs et professeures retraités de l'UQAM (version 1er msrs 1996) est mise à la disposition de tous les membres. Au sujet de cette liste deux propositions sont soumises à l'assemblée:

**Il est résolu** que les professeurs retraités décédés sont inclus dans cette liste, sans autre indication qu'un signe particulier tel une croix. Proposé par J.C. Forand, appuyé par E. Volant. Adopté à l'unanimité.

#### **AG- 96/5/7(2)**

**Il est résolu** que l'on indique par un signe quelconque dans la même liste les professeur(e)s qui ont payé leur cotisation annuelle. Proposé par G. Allard, appuyé par R. Legris. Adopté à l'unanimité.

#### **6. Rapport du trésorier**

B. Gendreau présente les états financiers '95-96 et les prévisions budgétaires '86-97 (feuilles annexées).

**Il est résolu** que l'Assemblée générale adopte le rapport du trésorier tel que présenté. Proposé par G. Fiore, appuyé par H. Kayler. Adopté à l'unanimité.

**Il est réolu** que l'Assemblée générale adresse au SPUQ ses plus vifs remerciements pour l'appui moral et financier qu'il a accordé et continue d'apporter à l'Association. Proposé par B. Gendreau, appuyé par M. Venne. Adopté à l'unanimité.

#### **7. Amendements aux statuts**

**Il est résolu** que l'Assemblée générale adopte la proposition du Conseil d'administration concernant l'amendement des statuts tels que présentés dans la version 1996 (document ci-joint).

Accepté. Abstention de J. G. Sabourin.

#### **8. Cotisation**

**Il est résolu** que l'Assemblée générale adopte la proposition du Conseil d'administration et que la cotisation soit fixée à 10\$ pour l'année 1996-97. Adopté.

#### **9. Election des membres du Conseil d'administration**

Le président d'assemblée propose qu'un président et un secrétaire d'élections soient nommés: A. Bergeron agit comme président et J. C. Forand comme secrétaire.

Les membres suivants ont été proposés et ont accepté de servir au Conseil d'administration: Mesdames Renée Legris et Hélène Kayler; messieurs André Bergeron, Eric Volant, Jean-Guy Sabourin, Bernard Lefebvre (in absentia), Albert Morf (in absentia), et Claude Dubé.

Au cours d'une brève interruption de l'assemblée générale, les nouveaux membres élus se réunissent et choisissent les officiers suivants: Eric Volant, président; Hélène Kayler, vice-présidente; Bernard Lefebvre, secrétaire; Claude Dubé, trésorier.

#### **10. Divers**

**- Statut de professeur retraité.**

Des pourparlers sont déjà en cours entre l'administration de l'UQAM et le SPUQ sur le statut de professeur retraité associé. Les membres s'étonnent que l'APR-UQAM n'ait pas été contacté officiellement à ce propos.

**Il est résolu** que le nouveau Conseil d'administration s'adresse conjointement à l'administration de l'UQAM et à celle du SPUQ pour que l'APR-UQAM soit consultée sur le statut de professeur retraité associé. Proposé par K. Spiecker, appuyé par R. Legris. Adopté à l'unanimité.

On demande aussi que le nouveau Conseil d'administration se penche sur cette question.

**- Opérations bancaires**

Proposition du CA à l'AG concernant les opérations bancaires

**Il est résolu** que l'AG autorise deux des trois officiers suivants (président, trésorier et secrétaire) choisis par les conseillers du CA élus ce 7 mai 1996

a) à faire les opérations financières à notre compte de la Caisse Populaire et à notre compte en fidéicommiss à l'UQAM

b) à signer les cartes de membres

et ce, conformément aux articles des statuts révisés 1996.

Adopté à l'unanimité.

La séance est levée sur proposition de J. C. Forand, appuyé par G. Fiore.

C. East, secrétaire